

Une voix: Lumières coupées.

L'hon. M. Greene: Je ne pensais pas que mon discours pouvait avoir un tel effet sur l'éclairage de la Chambre. Voici ce que disait le *Times*:

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. J. J. Greene) a clairement indiqué que si les États-Unis pensent profiter davantage des ressources en gaz naturel du Canada, ils devront laisser une plus grande quantité de brut canadien pénétrer aux États-Unis.

Je puis assurer aux députés que les fonctionnaires des États-Unis et les négociateurs américains en matière de pétrole saisissent très bien cette simple réalité économique.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Le clignotement des lumières est peut-être une façon d'indiquer au député que son temps de parole est écoulé. Il ne saurait poursuivre qu'avec l'assentiment unanime de la Chambre. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Greene: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je vais essayer de ne troubler ni l'éclairage ni les députés.

Le fait est que du simple point de vue économique, tant que les marchés américains de pétrole ne nous seront pas plus accessibles, il est peu probable que l'on permette l'exportation de gaz naturel à l'avenir, non pas que le gouvernement canadien se refuse à recourir à l'intimidation, mais tout simplement parce que nos réserves avérées, qui déterminent notre excédent exportable, n'augmenteront qu'avec une exploration et une exploitation plus poussées de nos ressources pétrolières, dont le gaz naturel est complémentaire, et il faudrait pour cela trouver plus de marchés pour le pétrole canadien.

J'aimerais bien maintenant parler de la délicate observation, selon laquelle le Canada est à la fois un exportateur et un importateur de pétrole. Mon ministère, l'Office national de l'énergie et l'industrie du pétrole et du gaz, sûrement, examineront depuis quelque temps déjà la rentabilité d'un pipe-line pour transporter le pétrole de l'Ouest dans l'Est du Canada. Tant qu'on n'aura pas terminé les programmes d'exploration au large des côtes atlantiques et dans l'extrême Nord et estimé leurs résultats, il serait téméraire d'entreprendre l'aménagement d'un pipe-line à pétrole, qui serait d'ailleurs impossible sans un appui quelconque du gouvernement et se révélera peut-être absolument inutile. Si ces programmes de sondage n'aboutissent à rien, le Canada devra alors, pour assurer la sécurité de ses approvisionnements, reconsidérer sérieusement cette fois l'aménagement d'un pipe-line.

Il nous faut en tout temps nous montrer responsables et dignes de confiance dans nos rapports avec nos partenaires commerciaux lorsqu'il s'agit d'énergie ou d'autres aspects de notre commerce. Le Canada est une des grandes nations commerçantes du monde. Notre avenir dépend de l'expansion de notre commerce et des marchés que nous saurons nous assurer; or, il n'y a à l'heure actuelle que deux grands marchés à notre disposition dans le monde libre, les États-Unis et le Marché commun, et c'est à nous de nous y tailler une place.

En ce moment, les États-Unis manquent d'énergie. Tout le monde le sait. Cependant, moi-même et ceux que la situation touche de près, vous diront que la pénurie ne durera probablement pas longtemps. Qu'il me soit permis

[L'hon. M. Greene.]

de citer un passage d'un éditorial qui a paru dans le *New York Times* le 2 octobre de cette année.

Il n'y a aucune véritable pénurie de charbon, de pétrole ou de gaz. Les réserves du pays dans ces trois domaines sont encore énormes. Des sources étrangères sont d'ailleurs disponibles. Mais diverses circonstances particulières ont concouru en même temps à désorganiser le marché régulier de ces combustibles fossiles.

En poursuivant nos relations commerciales en tant que marchands sérieux et dignes de foi, comme dans le passé, nous réaliserons à l'avenir, comme les intérêts du Canada l'exigent, d'autres formes de rapports commerciaux avec les États-Unis.

Serait-il prudent, alors, même si le tour réussissait, de profiter de la pénurie actuelle de combustible aux États-Unis pour nous assurer un avantage immédiat? Cela améliorerait-il notre position commerciale dans le domaine de l'énergie et dans d'autres auprès de notre plus grand partenaire commercial dans ce domaine et dans d'autres? Ne serait-ce pas un geste fier inspiré par le nationalisme? Ne serait-il pas dans notre intérêt d'agir comme un marchand honnête, dans nos rapports avec un client certain et sur lequel nous pouvons compter?

Depuis dix ans, le Canada s'est toujours montré sérieux dans ses rapports avec les États-Unis en matière de gaz naturel. Nous avons effectué des livraisons suivant nos contrats, et ces contrats n'ont pas été altérés pour quel que gain politique, ou pour exercer une pression dans d'autres domaines commerciaux. Par les meilleures méthodes disponibles, nous avons scientifiquement calculé si nous avions un excédent, une fois nos besoins satisfaits; nous avons ensuite effectué par contrat la vente de l'excédent et fait nos livraisons suivant nos contrats.

Certes les États-Unis sont désireux d'obtenir du Canada des approvisionnements additionnels de gaz naturel. Le position de l'Office national de l'énergie, appuyée par le gouvernement, est que des approvisionnements additionnels de gaz naturel, par suite du lien économique naturel du pétrole et du gaz dans le domaine de l'exploration des hydrocarbures, ne seront découverts que s'il existe un marché disponible pour le pétrole. Dans l'exploration du pétrole suscitée par un tel marché, on trouvera plus de gaz et nous pourrions alors accuser un excédent pour l'exportation. Inversement, l'absence ou la limitation d'un marché croissant pour le pétrole canadien découragera les placements dans l'exploration des hydrocarbures en général.

Le gouvernement canadien accueille favorablement la décision des États-Unis de soustraire les produits liquides du gaz naturel du contingentement d'imposition du pétrole brut. Cette décision permet à ces substances produites à partir du gaz naturel brut au cours du traitement d'entrer aux États-Unis sans toucher au contingentement d'exportation d'huile brute vers ce pays. On estime que cela permettra de rendre disponibles aux marchés quelque 40 à 50,000 barils par jour en ventes additionnelles.

Le soufre est également un sous-produit du procédé de fabrication d'une grande proportion du gaz canadien. Le gouvernement a souligné que, dans une situation où il y aurait un excédent global de soufre, il ne s'attendait pas à ce que les États-Unis adoptent des mesures pour restreindre quantitativement l'accès du soufre canadien sur le marché américain. Une telle restriction découragerait l'exploration du gaz au Canada en en augmentant les frais, et diminuerait la quantité de gaz qui pourrait être disponible pour des exportations futures aux États-Unis.